

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2024

N° 24/022

JD/RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est rassemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, , M. Gérard BENOIT suppléant de M. René VILLARD, M. Michel GRAMBERT, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Patrick VIVOS.

Absents représentés (3 procurations) :

Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Mme Josselyne COSTE-LENNON donne procuration à M. Michel GRAMBERT

Mme Sabine DANERI donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN

Absents excusés (5) :

M. Pierre FISCHER, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, M. Serge PRATO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAMBAIN

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

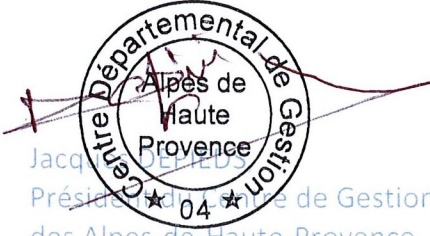
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 14 voix pour :

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26/03/2024.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 28/06/2024



Jacques DEPIEDS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.